



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de la Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville
BP 503
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 01 mars 2022

Objet : « Préavis de grève pour le mardi 08 mars 2022 ».

Monsieur le Maire,

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Partout dans le monde des femmes et des hommes luttent pour gagner l'égalité, et ce combat permanent pour les droits de chacune et chacun, engage l'ensemble du monde du travail.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 62% des personnels et leur salaire net moyen demeure inférieur à celui des hommes. De plus, les femmes occupent majoritairement les emplois les plus précaires, peu rémunérés et offrant de faibles évolutions de carrière.

Les filières les plus féminisées telles que les filières sociale et médico-sociale (respectivement 95,5% et 94,8% de femmes), administrative (82,6%), médico-technique (80,2%) sont sous-valorisées. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent. Elles sont notamment dues au fait que ces professions à prédominance féminine ne sont pas reconnues à leur juste valeur tout comme leur pénibilité. Les femmes de la fonction publique territoriale sont invisibles et sous-payées alors que la loi prévoit depuis 1972 « un salaire égal pour un travail de valeur égale ». La lutte pour l'égalité professionnelle constitue donc un levier de premier plan pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, et l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

Dans la fonction publique territoriale, 67% des contractuel-les sont des femmes et 10% des postes les moins rémunérés concernent à 70% les femmes. Pour les 29% de femmes (contre 7% des hommes) qui sont à temps partiel non complet, non choisi, leur salaire rime avec précarité et faible autonomie financière. Ajoutées au gel du point d'indice, ces situations les font basculer dans la pauvreté et impactent très directement leur future pension de retraite.

Dans la fonction publique territoriale, elles sont confrontées à une situation de violence sociale qu'elles rencontrent régulièrement au travail, dans l'espace public ou privé au travers du sexisme ordinaire et de violences sexuelles qui ne sont pas sanctionnées à la hauteur de la gravité des faits.

Pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité, la CGT a de nombreuses propositions :

- Un dégel du point d'indice et l'augmentation immédiate de 10% pour toutes et tous pour pallier la perte du pouvoir d'achat depuis 10 ans. Avec un salariat à 63% féminisé, cette augmentation serait en soi une mesure forte pour l'égalité ;
- Un budget dédié pour une revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- L'application effective de la loi « un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
- La résorption des emplois précaires avec un plan de titularisation massif et la création d'emplois statutaires ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- La retraite à 60 ans et la revalorisation des pensions de retraite pour toutes et tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action et des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie. Il est urgent de rétablir l'égalité pour toutes et tous.

Afin de permettre aux personnels de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne dépose un préavis de grève de 10h à 24h pour la journée du 8 mars 2022, couvrant l'ensemble des agent-es de la ville de Saint-Étienne. Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

La CGT restera vigilante quant au respect du droit de grève.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma respectueuse considération.

Sylvain VALLA,
Secrétaire général

